

Compte-rendu du deuxième conseil d'école
Ecole élémentaire du Tilleul, Leudeville
Mardi 4 mars 2014

Début de la séance : 18h30

Personnes présentes :

Inspection Education Nationale : Mme Neplaz (IEN)

Enseignants : M. Deshayes, M. Després, Mme Huard et Mme Lopez

Municipalité : M. Dupré et Mme Scharré.

Parents élus : Mme Blasco, Mme Morin, Mme Morin Tartar et Mme Vasques.

Accueil des Loisirs : M Chaumont et M Rivier.

Secrétaire de séance : M Deshayes

I. Vie de l'école :

a) Règlement intérieur de l'école:

• Réponse à une accusation de la liste des "parents du Tilleul".

Mme Vasques ne comprend pas le terme « accusation ».

M Després explique que la formulation de la question était très agressive et accusatrice envers « des enseignants », on ne sait pas trop qui, et que l'équipe enseignante toute entière s'est sentie attaquée.

Il a donc fait remonter le document à Madame l'Inspectrice qui a exprimé le même ressenti : d'où sa présence exceptionnelle au conseil d'école.

Mme Lopez a rappelé que le temps concerné n'était en rien une obligation pour les enseignants.

Les parents élus de la Liste d'Union (Isabelle Brun, Sandrine Blasco, Philippe Couade et Laure Morin-Tartar) souhaitent faire un communiqué et demandent à ce qu'il soit intégralement reporté sur le compte-rendu du Conseil d'école du 4 mars 2014.

« Selon nous, le rôle des parents d'élèves élus est, entre autres, de relayer les interrogations, remarques et suggestions des familles à l'équipe enseignante et à la municipalité, et de leur faire part des avis des parents sur les sujets qui les préoccupent.

En revanche, le rôle des parents d'élèves élus n'est clairement pas d'utiliser le Conseil d'école comme forum dédié à la polémique.

C'est pourquoi, il nous paraît indispensable que les questions proposées pour l'ordre du jour du Conseil d'École, soient d'ordre général et factuel et qu'elles ne constituent pas des attaques personnelles vis-à-vis des enseignants ou de la commune.

Par conséquent, nous déplorons que la formulation et le contenu inappropriés de la question relative à « l'accueil des enfants le matin » proposée par la liste des parents du Tilleul, à l'ordre du jour du Conseil d'École du 4 mars 2014, ait pour résultat la perte du système d'accueil en place jusqu'à aujourd'hui.

En effet, cette tolérance était un réel confort pour les familles car elle permettait aux enfants, notamment les plus jeunes, d'être accompagnés par leurs parents jusqu'à l'entrée de la classe et favorisait des échanges réguliers et informels entre les familles et les enseignants.

En tant que représentants des parents, nous n'avons jamais eu de remarques négatives telles qu'elles soient concernant cette organisation et les familles nous ont toujours indiqué en être satisfaites.

Aussi, nous espérons sincèrement pouvoir trouver une solution qui permettrait la remise en place de ce système d'accueil. »

• Présentation des modifications du système d'accueil des élèves entre 8h20 et 8h30.

Lecture et présentation par M Després du règlement départemental (sous couvert de Mme l'Inspectrice) pour une mise en application au jeudi 6 mars : horaires d'ouverture identiques mais les enfants restent dans la cour et les parents ne pénètrent plus dans l'école sauf sur rendez-vous.

Mme Scharré : Pourquoi les deux listes ne travaillent pas ensemble ?

Réponse de Mme Blasco : Nous ne voyons pas les choses de la même manière et ne cautionnons pas cette méthode vis à vis de l'équipe pédagogique.

Mme Vasquez : Nous posons les questions que nous donnent les parents.

M Després rappelle que le rôle des parents élus est de faire le lien dans les deux sens. Il met en garde la

liste « les parents du Tilleul » car ce sont eux qui proposent des questions au conseil d'école même si, au départ, ils ne font que le relais avec des parents. Il est donc important de faire preuve de discernement et de respect en se posant la question : « Est-ce un cas particulier ou cette remarque relève-t-elle de l'intérêt général ? » Dans le premier cas, ils doivent diriger la famille directement vers l'enseignant (quitte à l'assister lors de la rencontre). Dans le second, la question est soumise à l'ordre du jour du conseil d'école.

Il y a ensuite des questions qui ne relèvent même pas du rôle de parents élus : le projet d'école est, par exemple, présenté aux parents pour un avis consultatif ; mais il reste de la responsabilité de l'équipe enseignante sous le regard hiérarchique de madame l'Inspectrice. Il est donc important de redéfinir le rôle de chacun...

b) Réforme des rythmes scolaires pour 2014-2015. (Question des parents des deux listes pour la municipalité)

- M le Maire explique que la réforme est présentée par M Rivier (Directeur de l'accueil des loisirs et responsable du péri-scolaire) après délégation.
- M le Maire profite de la présence de l'Inspectrice pour lui demander une éventuelle évolution vis à vis de la réforme.
- Mme Néplaz répond que, pour l'instant, elle n'a pas de retour, donc on applique le décret.
- M Rivier expose donc un projet de réforme à Leudeville tout en rappelant qu'il était, lui aussi, toujours ouvert au dialogue et qu'il ne comprenait pas un courrier des 2 listes de parents d'élèves reprochant la non prise en compte de changements décidés en réunion...
- Réponse de Mme Morin-Tartar : « on s'est vu en réunion, on a travaillé ensemble, on a échangé tous ensemble, vous n'étiez pas là mais Mme Scharré et M le Maire étaient présents... »
- M Rivier, n'ayant pas été informé, a rappelé qu'il était important de travailler dans l'intérêt des enfants de la commune.
- Mme Blasco interroge sur le coût de cette réforme pour les familles, gratuité ?
- Réponse de M le Maire : un gros travail a été fait par M Rivier et Mme Casella pour essayer d'établir un budget mais nous n'avons pas tous les éléments en main pour être suffisamment précis. De plus, il y a les élections municipales qui arrivent et tout peut être remis en question.
- M Rivier précise les horaires retenus pour la rentrée prochaine : 8h30-12h00 13h45-15h30 + le mercredi matin de 8h30 à 12h00.
- Mme l'Inspectrice précise qu'il sera toujours possible de revenir sur le fond mais que les horaires doivent être déterminés et balisés rapidement afin de compléter les dossiers de l'IA, mettre en place le PEDT, changer le règlement intérieur de l'école...
- M Dupré revient sur le coût global de cette réforme qui est estimé à 50 000€ pour la commune de Leudeville.
- Il est enfin décidé de se revoir après les élections pour faire avancer ce dossier.

c) Les ponts du mois de mai.

Réponse de M Després et de Mme l'Inspectrice : Suite à des directives du Directeur Académique, il n'y aura pas de pont au mois de mai. Sauf nouvelles instructions d'ici là.

Mme Blasco précise qu'il y avait une demande justifiée des familles au vu de la longueur de la période 5.

2. Pédagogique :

a) Résultats de nos anciens cm2 en 6ème.

M Després explique que l'ensemble de l'équipe pédagogique est très attentive aux résultats de ses anciens élèves. C'est un indicateur très important dans l'élaboration du projet d'école.

M Deshayes : les bulletins du collège de nos anciens cm2 sont globalement bons. Beaucoup d'élèves ont eu les félicitations au premier trimestre. Autre point positif, la liaison directe avec le collège concernant les enfants en difficulté.

Mme l'Inspectrice : On a réussi à mettre en place une liaison forte pour les élèves en difficultés (PPRE passerelle). Il y a aussi le conseil école/collège, ainsi que les réunions préparatoires aux nouveaux cycles (cm1 - cm2 - 6^{ème}).

M Després : les échanges avec les enseignants du second degré ont été riches et très positifs.

b) Classe transplantée: parents accompagnateurs, enfants, réunion d'information...

Les parents accompagnateurs seront : Mmes Brun, Le Baron et Blasco ainsi que M Demarne.

M Després explique que nous avons équilibré la répartition homme/femme + personnes expérimentées / nouvelle recrues.

Un seul enfant est non partant : il sera intégré dans la classe de Mme Lopez.

Enfin, il ne paraît pas nécessaire de déranger les familles à nouveau pour une autre réunion. Les dernières recommandations se feront par le cahier de liaison.

Mme Blasco précise que l'action de prêt de vêtements est un peu tombée à l'eau : beaucoup de propositions mais peu de demandes.

c) Projet "pédagogique" : réponse aux parents de la liste "Les parents du Tilleul".

Le Projet d'école est mis en place pour trois ans par les enseignants ; nous sommes dans la dernière année. Un nouveau projet va donc voir le jour pour 2014-2017.

d) Avancées de l'axe culturel du projet d'école (comédie musicale).

La comédie musicale n'est en rien un temps de divertissement pour les enfants ; de nombreuses compétences des programmes sont travaillées au cours de ce projet. C'est la dernière année de cette axe culturel et donc la dernière comédie musicale. Les élèves sont de plus en plus impliqués dans la mise en scène et l'écriture. Le petit plus de cette année : le « Live ! »

e) Calendrier des actions à venir.

- 05/04 : remise des livrets aux familles.
- 10/06 : Dernier conseil d'école.
- 27/06 : Les deux représentations de la comédie musicale (18h30 et 20h45).
- 01/07 : Journée anglaise : « Caribbean pirates ».
- 03/07 : Sortie vélo.

Les sorties de fin d'année n'ont pas encore été fixées.

3. Etude : Goûter : quantité et qualité.

- Quantité : suffisante pour un goûter.
- Qualité : le goûter n'est varié que sur une courte période. Après, il y a souvent confiture et nuella (problème de conservation des aliments)

M Chaumont (Gérald) explique que la municipalité rencontre un problème avec les courses...Le goûter pour 55 à 60 enfants 4 jours par semaine n'est pas une mince affaire ! En plus, il faut un magasin qui accepte les mandats administratifs comme règlement.

Le système du goûter est en péril...

M le Maire propose de demander une mutualisation auprès de la CCVE ; Une autre solution est proposée : les courses par des parents volontaires à Auchan...

FIN 21h00.